

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ADCV

L'association de défense du cadre de vie des habitants du quartier St Martin et riverains

AU SECOURS, IKEA EST DE RETOUR

EDITO

" Incroyable ! In vraisemblable ! Comment est-ce possible après 2 refus ? On n'en finira jamais ? ". Les réactions ont été nombreuses après l'annonce par le PDG d'IKEA de relancer le projet sur Mougins (Nice-Matin - 28 septembre 2008).

Notre crainte de voir ressurgir un nouveau projet IKEA au quartier St Martin (voir courrier p.2) était fondée. Même si Nice-Matin (24 Avril 2008) titrait " les anti-IKEA jouent-ils à se faire peur ? " et quoi qu'en dise la Mairie de Mougins qualifiant nos propos de " faux... absolument faux ". Le chef de cabinet du Maire de Mougins continuait dans le même article "Quand il y aura un projet, nous en parlerons à la population ". Belle intention, mais dommage que les Mouginois apprennent par la presse qu'IKEA a toujours l'intention de s'installer à Mougins.

Nous sommes déterminés à poursuivre le combat pour préserver notre cadre de vie avec tous les mouginois, mouansois, et habitants des autres communes du bassin Cannes-Grasse-Antibes concernés par l'impact de ce projet démentiel.

L'ADCV s'est également mobilisée contre les nuisances aériennes de l'aéroport Cannes Mandelieu. Devant l'augmentation importante du nombre d'avions en particulier durant cet été 2008, vous avez été nombreux à vouloir dire " stop " à ces nuisances sonores et atmosphériques. Nous ne croyons pas à une nouvelle Charte qui ne sera pas suivie par l'aéroport comme cela a d'ailleurs été le cas avec la précédente. Seul un décret ministériel garantira le respect des engagements.

Continuez à nous rejoindre, encore plus nombreux, continuez à manifester clairement votre opposition, tous ensemble, nous arriverons à changer les choses.

Françoise BERNARD
Présidente de l'ADCV

Le projet " Family Village " version 2006 était un centre commercial de 32.000 m² de surfaces commerciales, dont 17.000 pour IKEA. Ce projet fut repoussé par la Commission Départementale d'Equipe ment Commercial en février 2007, décision confirmée par la Commission Nationale d'Equipe ment Commercial en septembre 2007.

Malgré tout, les promoteurs ne désarment pas. Ils comptent bien présenter un nouveau projet sur Mougins, si l'on en croit les déclarations faites à la presse par le Président Directeur Général d'IKEA France, Monsieur Jean-Louis BAILLOT.

Pourquoi un tel entêtement à vouloir s'installer à Mougins alors que le site du Bec de l'Estéron dans la plaine du Var leur est proposé ? Certainement pour permettre à ALTAREA de rentabiliser les terrains que le promoteur a achetés à prix d'or, mais aussi parce que le PDG d'IKEA France, peu habitué à essuyer des refus, en fait une affaire personnelle.

L'ADCV continue de penser que l'implantation en ce lieu d'un centre commercial générant un flux quotidien de milliers de véhicules est totalement irresponsable. Aussi, vous pouvez compter sur la détermination de notre Association pour combattre, par tous les moyens, ce projet désastreux pour l'environnement, le cadre de vie et les communes environnantes.

LA LOI "LME" ET SON IMPACT

La Loi sur la Modernisation de l'Economie (LME) approuvée par le Parlement début août 2008 comporte de nombreuses modifications du Code du Commerce pour ce qui concerne l'aménagement commercial et cela dans le but d'accélérer les procédures réglementaires.

Certaines mesures sont de nature à nous inquiéter :

- Suppression des enquêtes publiques : les habitants ne seront plus consultés
- Les décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ne pourront plus s'appuyer sur des études économiques préalables évaluant l'impact d'un projet sur le tissu commercial environnant (un des motifs principaux du refus en CNEC du projet Family Village-IKEA était la densité commerciale saturée dans le triangle Cannes-Mandelieu-Grasse)
- Parmi les membres de cette commission apparaissent, lorsque la zone de chalandise dépasse les limites du département, des représentants des départements voisins ; on peut alors craindre que ces représentants ne voient que des avantages à l'implantation d'un Ikea à Mougins puisqu'ils n'en subiraient aucune des nuisances sur leur propre territoire
- La majorité au sein de la commission, qui était de 4 voix favorables sur 6 membres votants, sera désormais la majorité absolue des membres présents ; le seuil est donc abaissé et un jeu subtil des absences pourrait entraîner des approbations surprenantes
- Réduction du délai d'instruction de la CDAC de 4 à 2 mois. Le projet sera réputé accepté dans ce délai de 2 mois si aucune réponse n'a été donnée.

En revanche la loi apporte un ensemble de mesures qui pourraient être intéressantes, à savoir :

- Une attention nouvelle aux commerces de proximité ;
- La nécessité d'intégrer les zones d'aménagement commercial dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Le remplacement des anciens critères d'appréciation d'un projet par les critères suivants :
 - . Aménagement du territoire (animation de la vie urbaine, effet sur les flux de transports, effets en termes d'urbanisme) ;
 - . Développement durable (qualité environnementale, insertion dans les réseaux de transports collectifs) ;

Enfin, selon J.C. ZEITOUN, spécialiste de l'urbanisme commercial à la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie), "le seul secteur dans le département où ces dispositions risquent d'avoir un effet sur l'équilibre commercial, c'est à l'ouest, dans la zone Cannes-Grasse qui a concentré pratiquement 60 % des projets commerciaux ces dernières années. Cette zone dispose de foncier et enregistre une forte croissance démographique, sans avoir de SCOT à ce jour. Des projets facilités par la LME pourraient donc s'y développer avec des effets potentiellement lourds de conséquences".

Courrier adressé par l'ADCV à Richard GALY, Maire de Mougins, le 17 avril 2008 et resté sans réponse à ce jour

"Monsieur le Maire,

Dans un courrier en date du 21 février 2008 concernant l'aménagement de la ZAC St Martin à Mougins, vous nous avez précisé que "vous ne manquerez pas d'associer l'ensemble des Mouginois et les résidents de Saint Martin en particulier aux projets susceptibles d'être réalisés dans cette zone".

Nous avons appris que des réunions avaient lieu à nouveau entre Altaréa, Ikea, les services officiels de l'Etat, l'architecte du projet Family Village ainsi que vous-même.

Avant que la population ne soit à nouveau mise devant un projet non souhaité par les habitants et riverains, et en tant que représentante d'une grande partie de ces habitants et riverains, l'association ADCV souhaiterait connaître à quelles dates sont prévues ces réunions d'information et de concertation.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée."

NUISANCES AERIENNES : NE PLUS LAISSER FAIRE...

Le problème des nuisances aériennes générées par l'aéroport de Cannes-Mandelieu est, depuis la rentrée, sur le devant de la scène : après 2 réunions organisées par la conseillère générale du canton de Mougins, Marie-Louise GOURDON, à Mougins le 22 septembre et à la Roquette le 23 septembre, 2 autres réunions ont été organisées à Mandelieu le 25 septembre et à Mougins le 2 octobre.

Lors de cette dernière réunion, toutes les communes concernées et le conseil général étaient représentés.

La charte qui a été signée en 2003 pour 5 ans n'a jamais été respectée, notamment au niveau du nombre de mouvements autorisé, et n'a donc pas servi les intérêts des riverains. Elle a surtout permis à l'aéroport de gagner du temps et de pouvoir se donner bonne conscience en se vantant, sur son site internet, dans les écrits ou au travers des déclarations de ses responsables, de faire toujours plus pour l'environnement, d'être à l'écoute des riverains, de travailler dans la transparence.

Et pendant ce temps, ces mêmes riverains, en 5 ans, ont vu leur cadre de vie se détériorer comme jamais à cause de l'aéroport !

Pour l'ADCV, le constat est clair : la réduction des nuisances aériennes ne passe pas par la signature d'une nouvelle charte.

Seul un décret ministériel sera à même d'obliger les responsables de l'aéroport à respecter les riverains.

Loin de nous l'idée que tous les signataires de l'actuelle charte ont volontairement trompé les riverains. Certains y ont cru et se sont faits abuser. L'ADCV, outre le fait qu'elle est favorable aux différentes demandes de nature à permettre le respect du cadre de vie (limitation globale du nombre de mouvements, respect des hauteurs de vol, sanctions pour pilotes, compagnies et aéroport, classification temporaire de l'aéroport en catégorie B), réclame principalement :

- La limitation des appareils à 13 tonnes au lieu de 22 actuellement et à 8000 mouvements de jets par an au lieu d'un nombre illimité ;
- **A terme, le déplacement de l'aéroport dans une zone moins urbanisée pour revenir à un simple aérodrome sur le site de Cannes-Mandelieu.**

Restons mobilisés et vigilants : si préfet, élus et responsables de l'aéroport continuent à ne pas être en mesure de répondre à l'insatisfaction des riverains, il ne faudra pas s'étonner que des actions " percutantes " soient organisées. Des centaines de pétitions ont déjà été signées. Il vous est possible d'en faire de même par internet (www.mesopinions.com).

-LES BREVES-LES BREVES-LES BREVES-

Pas de salle pour la conseillère générale à Mougins

La municipalité mouginoise "n'a pas réussi" à trouver une salle disponible pour que la conseillère générale du canton, Marie-Louise GOURDON, puisse organiser en septembre une réunion sur les nuisances aériennes. Différentes excuses (manque de disponibilité, dégâts des eaux) ont été avancées par la municipalité pour justifier son refus. Refus qui ne fait que desservir les habitants...et l'image de la municipalité !

Les absents ont toujours tort

Pas un seul représentant de la municipalité mouginoise n'était présent à la réunion ci-dessus évoquée, alors qu'ils y étaient conviés. Pour la municipalité, qui se dit pourtant concernée, les nuisances aériennes n'auraient-elles qu'un intérêt politique ? En tous cas, le lendemain, à la Roquette, 7 représentants de la municipalité, pourtant UMP, étaient présents à la réunion de la conseillère générale.

Chute de l'immobilier

10 à 20% de perte de leur valeur pour les habitations directement concernées par les nuisances aériennes, 20 à 30% pour celles qui seraient directement concernées par l'implantation d'un Family Village avec IKEA à Mougins. Et comme beaucoup de riverains qui seraient touchés par l'arrivée d'un IKEA sont aussi ceux qui subissent déjà les nuisances aériennes...

Ils sont quand même venus

Seuls élus concernés par les nuisances aériennes à ne pas avoir été conviés es-qualité à la réunion organisée à Mougins le 2 octobre,

Marie-Louise GOURDON, conseillère générale du canton de Mougins et André ASCHIERI, maire de Mouans-Sartoux, s'y sont invités. Et ils ont bien fait puisque ce sont leurs propositions, notamment l'obtention d'un décret ministériel, qui ont été les plus reprises par les riverains présents dans la salle.

Les oreilles des riverains gênés par les nuisances aériennes ne sont ni de droite, ni de gauche. Stop aux nuisances aériennes et stop aux mesquineries politiques !

A signer

La pétition contre un grand centre commercial avec IKEA à St Martin, présentée au Festival du Livre les 4/5 octobre 2008 a recueilli en quelques heures plus de 1 000 signatures. Continuez à nous soutenir en nous retournant le bulletin d'adhésion et/ou la pétition signée.

Ouverture des magasins le dimanche

Non seulement cela aura une influence négative sur les petits commerces et donc l'emploi, mais ce sera encore plus de pollution, encore plus d'embouteillages pour les riverains de centres commerciaux. N'y a-t-il donc rien de plus plaisant à faire que d'aller traîner dans les grandes surfaces le dimanche avec les enfants ?

Question à M. Christian Estrosi

Comment concilier le " Je veux faire des A.M. le laboratoire du Grenelle " (Nice Matin 3 octobre 2008) avec l'installation d'un IKEA à Mougins qui congestionnerait et polluerait tout l'ouest du département ? Certainement pas en rajoutant des dizaines de milliers de véhicules dans un secteur qui est déjà plus que saturé...

Pas les mêmes valeurs

Pendant qu'à Mougins la municipalité vend les terrains de Saint Martin pour en faire une zone commerciale, **et ce malgré la forte opposition des riverains**, le Maire de Cannes, lui, achète 7 hectares de zones agricoles pour favoriser l'agriculture bio (NM du 28 septembre 2008). Au moment où tout le monde reconnaît l'importance de favoriser l'agriculture de proximité et où l'on constate le manque de terrains agricoles dans les Alpes Maritimes, à Mougins, on les sacrifie. Bravo ! Voir le PLU.

On en parlait

Même si le crash de l'avion à Mandelieu le 10 octobre 2008 n'est pas directement imputable à l'aéroport, il n'empêche que celui-ci, situé dans une zone fortement urbanisée, est dangereux. Le pire a encore été évité cette fois. Mais jusqu'à quand ?

IKEA à BREST

Comme à nous, on leur avait promis un Family Village qui intégrerait " Un traitement paysager qualitatif de l'ensemble commercial, et la proximité immédiate d'aires de stationnement arborées ". Ils ont en fait hérité d'un véritable mastodonte bleu et jaune de 23000 m² qui a reçu le jour de son ouverture (26/03/2008) 17.000 visiteurs, dont certains ont dormi dans leur camping-car pour être parmi les premiers (61 000 visiteurs en 3 jours, ce qui a occasionné de gigantesques embouteillages). Non, nous ne voulons pas de ça chez nous !!!

Lu sur le site d'amoureux du meuble en kit : l'IKEA de Nantes, premier ouvert en Bretagne, "attire inmanquablement une foule ahurissante chaque jour depuis 6 ans". S'ils reconnaissent eux mêmes que c'est ahurissant...